

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027 - (N° 3210)

AMENDEMENT

N° I-CF1724

présenté par
M. Castellani, M. Bataille et M. de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
